Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

9 décembre 2021

Publique

Original:

Anglais



Après la COP 26: quelles perspectives pour le FIDA?

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Deirdre Mc Grenra

Jyotsna Puri

Cheffe

Vice-Présidente adjointe Département de la stratégie et des savoirs téléphone: +39 06 5459 2109

Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres téléphone: +39 06 5459 2374

Transmission des documents:

courriel: j.puri@ifad.org

courriel: gb@ifad.org

Hisham Zehni

Spécialiste technique principal Division environnement, climat, genre et inclusion sociale

téléphone: +39 06 5459 2183 courriel: h.zehni@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: Examen

Table des matières

I.	Objectif et contexte	1
II.	Consolider l'avantage comparatif du FIDA en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques	2
III.	De nouveaux axes de travail pour le FIDA à la suite de la COP 26	4
IV.	Questions à l'intention du Conseil d'administration	8

Annexe

Principaux résultats de la COP 26 pertinents du point de vue de l'action du FIDA

Sigles et acronymes

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
ASAP+	Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
CDN	contribution déterminée au niveau national
APD	aide publique au développement

i

Après la COP 26: quelles perspectives pour le FIDA?

I. Objectif et contexte

- 1. Le présent document a vocation à alimenter une discussion stratégique avec le Conseil d'administration concernant les domaines d'intervention du FIDA pour donner suite à la vingt-sixième Conférence des Parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Glasgow du 31 octobre au 12 novembre 2021.
- 2. Le FIDA avait pour la première fois son propre pavillon lors de l'événement. Situé dans la zone bleue de la COP 26, le pavillon a fourni un espace de plaidoyer idéalement placé pour mettre en évidence la diversité et la technicité du travail du FIDA ainsi qu'un lieu de rencontres bilatérales importantes. Le FIDA y a organisé 31 événements sur une variété de sujets, qui ont permis de montrer toute l'étendue de l'expertise et du portefeuille de projets du Fonds ainsi que la façon dont les investissements, les connaissances et les travaux d'ordre stratégique du FIDA tiennent compte de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques. Un certain nombre de domaines ont été couverts, comme l'élevage, la collaboration avec le secteur privé, les paiements pour services écosystémiques, la transformation des systèmes alimentaires, le financement climatique, le relèvement à la suite de la COVID-19, l'innovation, les emplois verts, les solutions fondées sur la nature, l'agroécologie et l'agrobiodiversité, le pastoralisme, l'agriculture régénératrice, la restauration des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'égalité femmes-hommes, les droits et régimes fonciers, les outils géospatiaux, le suivi-évaluation, l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, le travail du FIDA aux côtés des peuples autochtones et des jeunes ainsi que ses interventions dans différentes régions, telles que des petits États insulaires en développement et des zones touchées par des conflits.
- 3. Parmi les principaux résultats de la COP 26 intéressant particulièrement le FIDA, nous pouvons retenir les éléments suivants¹:
 - i) l'adaptation a fait l'objet d'une attention particulière lors des discussions, comme en témoigne l'engagement de pays développés à doubler le financement de l'adaptation (le respect de ces engagements devra toutefois être suivi et vérifié);
 - ii) la volonté prononcée de poursuivre la collaboration dans le cadre du programme de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture;
 - iii) l'engagement à mobiliser 1,7 milliard d'USD en faveur des peuples autochtones et des communautés locales;
 - iv) les parties ont accordé une place centrale aux changements climatiques et à la destruction de l'environnement, une démarche s'inscrivant dans la droite ligne de l'engagement du FIDA à orienter 30% de son financement climatique vers des solutions fondées sur la nature d'ici à 2030 et de sa stratégie sur la biodiversité.
- 4. Parmi les autres considérations essentielles, les parties ont globalement reconnu que le climat est étroitement lié au développement et que les considérations sur le climat sont particulièrement importantes pour les populations rurales pauvres, qui sont parmi les moins à même de s'adapter et faire face aux chocs et à l'incertitude liés aux changements climatiques. Climat et développement sont par conséquent indissociables. Cette reconnaissance revêt une importance grandissante, alors même que le FIDA rehausse son ambition dans le secteur de l'adaptation et travaille à l'intégration des questions liées au climat dans l'ensemble des activités

¹ Voir l'annexe I pour plus de détails concernant les résultats de la COP 26 pertinents du point de vue de l'action du FIDA.

qu'il met en œuvre sur le terrain. Les principales conclusions de la COP 26 (présentées au paragraphe 3) correspondent aux domaines dans lesquels le FIDA possède un avantage comparatif, ce qui le met en bonne position pour jouer un rôle de premier plan. Le FIDA est également bien placé pour traiter les questions du déficit de financement rural et des systèmes énergétiques ruraux décentralisés puisqu'il favorise les trajectoires de développement à faibles émissions et résilientes aux changements climatiques qui sont à la fois inclusives, justes et crédibles.

II. Consolider l'avantage comparatif du FIDA en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques

- 5. En ce qui concerne les interventions sur les changements climatiques, l'avantage comparatif du FIDA découle de la spécificité de son mandat, qui vise à aider les populations rurales à atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle par l'entremise de la création de moyens d'existence rémunérateurs, durables et résilients fondés sur le marché et qui s'inscrivent dans des modes de développement à faibles émissions et résilients aux changements climatiques. Le FIDA est l'une des rares institutions à mesurer de façon méthodique l'impact de ses projets d'investissement sur le renforcement de la résilience des populations cibles.
- Selon une somme d'estimations provenant d'évaluations de l'impact à titre 6. individuel, le FIDA obtient des résultats positifs et significatifs: au cours de la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), la résilience à différents chocs, notamment liés aux changements climatiques, des bénéficiaires de projets du FIDA a été 13% supérieure à celle de groupes témoin, et la résilience de 26 millions de bénéficiaires a été renforcée. La contribution du FIDA est de plus en plus reconnue à l'échelle internationale, notamment dans le récent rapport du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, qui indique que le FIDA a été un précurseur en matière de conception d'instruments de financement climatique dans le cadre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) afin de lutter tout particulièrement contre les menaces que font peser les changements climatiques sur les petits exploitants agricoles et les populations rurales pauvres². Cette vision consistant à renforcer simultanément la résilience aux changements climatiques et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des producteurs ruraux les plus pauvres, les plus marginalisés et les plus vulnérables face aux perturbations du climat, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, par l'entremise de solutions innovantes fondées sur le marché tout en mesurant ces résultats de facon pertinente constitue la proposition caractéristique du FIDA.
- 7. Investir en faveur de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques. Toutes les facettes du programme de prêts et dons du FIDA prennent en compte des considérations sur le climat. Toutes les stratégies de pays relevant de FIDA11 (2019-2021) comportent une analyse de la contribution déterminée au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris afin que les activités du FIDA contribuent à la mise en œuvre des CDN des pays et à la réalisation des objectifs nationaux liés au climat.
- 8. Au 30 septembre 2021, le financement de l'action climatique représentait 35% de l'ensemble du programme de prêts et dons du FIDA, excédant l'objectif initialement fixé à 25% au titre de FIDA11³. Au total, 990 millions d'USD ont été engagés dans

² Voir https://www.mopanonline.org/analysis/items/MOPAN_MLE_Climate_Change_July2021_web.pdf.

³ Le respect des engagements du FIDA en matière de financement climatique est évalué à l'aide des méthodes utilisées par les banques multilatérales de développement et reconnues au niveau international. Voir les méthodes utilisées par les banques multilatérales de développement en 2021.

- le cadre de 70 projets: 897 millions d'USD pour l'adaptation et 92 millions d'USD pour l'atténuation. Dans le cadre de FIDA12, la proportion cible des financements climatiques est fixée à 40%.
- 9. Le FIDA est titulaire d'une accréditation pour collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat (FVC). Jusqu'à présent, cela lui a permis de mobiliser 268,2 millions d'USD entre 2019 et 2021. Lors de la COP 26, des réunions entre la haute direction du FIDA et les directions du FVC et du FEM ont permis de consolider ces partenariats.
- 10. En 2020, le FIDA a lancé le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) afin de s'attaquer aux facteurs d'insécurité alimentaire et nutritionnelle liés au climat et de renforcer la résilience aux changements climatiques de 10 millions de personnes. Tirant parti des enseignements titrés de l'ASAP⁴, l'ASAP+ met davantage l'accent sur le soutien aux zones fragiles et marquées par l'insécurité alimentaire ainsi qu'aux personnes marginalisées vivant dans ces zones, et veille à associer les dons versés au titre de l'ASAP à des investissements axés, entre autres, sur les solutions fondées sur la nature et les technologies décentralisées d'exploitation des énergies renouvelables. À ce jour, l'ASAP+ a reçu des promesses de financement de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, de l'Irlande, du Qatar et de la Suède d'un montant total de 68 millions d'USD, l'objectif global étant de mobiliser 500 millions d'USD. Le FIDA est en discussion active avec d'autres donateurs potentiels afin d'atteindre l'objectif de mobilisation de ressources de 500 millions d'USD.
- 11. Le FIDA travaille déjà aux côtés d'autorités nationales et locales et d'entreprises pour éliminer le déboisement et la dégradation des forêts des chaînes de production agricole. Dans le cadre de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, cofinancée par le FVC, de nombreux projets du FIDA appuient la mise en place de solutions fondées sur la nature, telles que l'agroforesterie et la restauration des paysages, qui contribuent à augmenter les réserves de carbone des sols et des forêts. La Stratégie 2022-2025 du FIDA sur la biodiversité vise à réaliser des progrès dans ce domaine. Ainsi, à l'horizon 2030, le FIDA s'est engagé à consacrer 30% de son financement climatique à la promotion de solutions fondées sur la nature.
- 12. Le FIDA intègre également le financement de l'adaptation à ses collaborations avec les entités du secteur privé dans le cadre d'activités souveraines et non souveraines. Pour mentionner quelques exemples dans ce domaine, le FIDA fournit un soutien à des entités privées participant à des projets d'investissement à l'appui du niveau 2; à des lignes de crédit vertes et aux systèmes décentralisés d'exploitation des énergies renouvelables; au développement de filières et aux entreprises agricoles intermédiaires; et aux banques publiques de développement. Des investissements réalisés dans le cadre du Programme de participation du secteur privé au financement soutiennent actuellement des projets soucieux du climat tout en réduisant les risques liés au climat et à l'environnement.

Rapport conjoint 2020 des banques multilatérales de développement relatif au financement de l'action en faveur du climat (en anglais uniquement). Voir https://www.eib.org/attachments/2020-joint-report-on-multilateral-development-banks-climate-finance.pdf.

⁴ L'ASAP est le programme multidonateur phare du FIDA en matière de lutte contre les changements climatiques.

La première phase du programme multidonateur pnare du FIDA en matiere de lutte contre les changements cimatiques. La première phase du programme (ASAP1) a commencé en 2012 et a représenté un investissement total de 316 millions d'USD dans 42 projets à l'échelle mondiale. À ce jour, l'ASAP a aidé 6 millions de personnes à s'adapter aux effets des changements climatiques, entraîné l'adoption de pratiques résilientes aux conditions climatiques pour l'exploitation de plus d'un million d'hectares de terres et permis de séquestrer ou d'éviter l'émission de 60 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone. La deuxième phase (ASAP2) a exploité un fonds d'assistance technique complémentaire de 16 millions d'USD et a renforcé l'intégration des changements climatiques dans le portefeuille de projets du FIDA. L'ASAP1 et l'ASAP2 ont été d'une grande importance pour tester et reproduire à grande échelle des innovations permettant d'accroître la productivité et les rendements ainsi que d'améliorer l'accès aux marchés tout en veillant à la résilience et la durabilité. Ces innovations incluent des technologies de chaîne de blocs, des coupons électroniques, des mécanismes d'assurance dégressive et des infrastructures résilientes aux changements climatiques.

III. De nouveaux axes de travail pour le FIDA à la suite de la COP 26

- Le Pacte de Glasgow pour le climat illustre de facon claire la grande pertinence du mandat et des priorités du FIDA dans le cadre des efforts de la communauté internationale visant à promouvoir un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques ainsi qu'à réaliser les objectifs de développement durable. Ce pacte souligne notamment l'urgence de mettre davantage l'accent sur: l'augmentation du financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement avec l'ambition de soutenir dans les mêmes proportions l'adaptation et l'atténuation; la protection, conservation et restauration de la nature et des écosystèmes; le renforcement de l'égalité femmes-hommes et de l'avancement des femmes; la participation concrète des jeunes et leur représentation adéquate dans les processus décisionnels multilatéraux, nationaux et locaux; la reconnaissance et le renforcement du rôle essentiel des peuples autochtones et des communautés locales pour l'efficacité des initiatives de lutte contre les changements climatiques; la réduction maximale des pratiques de verdissement d'image et de dissimulation des incidences négatives d'activités par l'entremise de l'amélioration de la transparence et des pratiques de présentation de rapports à l'aide du cadre de transparence renforcé.
- Dans ses remarques finales, le président de la COP 26, Alok Sharma, a déclaré: « [...] nous avons maintenu en vie le seuil de 1,5 degré. Mais son pouls est faible et il ne survivra que si nous tenons nos promesses et traduisons nos engagements en actions rapides. » Dans leur forme actuelle, les CDN placent le monde sur la voie d'un réchauffement à 2,4 °C. Sans tenir compte de l'actualisation des CDN, qui doivent mettre notre planète sur la trajectoire d'un réchauffement à 1.5 °C. le globe connaîtra un réchauffement général. Le besoin d'adaptation est donc criant. Sans une adaptation suffisante, la différence entre un réchauffement à 1,5 °C et à 2 °C équivaut à la différence entre 6 et 16 millions de personnes touchées par l'élévation du niveau de la mer dans les zones côtières d'ici à la fin de ce siècle. Une analyse complète des enseignements tirés de la COP 26 sera réalisée afin de préparer le FIDA à une participation remarquable lors de la COP 27 et qu'il conserve son statut de chef de file mondial en matière d'adaptation climatique et de défenseur des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. Dans ce contexte, la direction estime que les axes de travail présentés ci-après seront d'une importance capitale pour le Fonds au cours des prochaines années.

Maintenir l'adaptation aux changements climatiques parmi les priorités mondiales

L'un des objectifs majeurs du FIDA consistera à maintenir l'adaptation et la résilience aux changements climatiques parmi les priorités mondiales en 2022 et lors de la COP 27. Le thème global de la COP 27 sera la résilience et l'adaptation. Afin de consolider le travail accompli par le FIDA jusqu'à présent, la direction collaborera de façon active avec l'Égypte, qui assurera la présidence de la prochaine COP, afin d'explorer les possibilités, notamment d'organiser ou de participer à des événements de haut niveau visant à créer des coalitions d'organisations volontaires et d'assurer que les opinions des petits producteurs et des populations rurales pauvres sont entendues et prises en compte lors de la COP 27, qui se tiendra à Charm el-Cheikh. Le FIDA participera également de façon active aux événements organisés par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (en 2022) et la Convention sur la diversité biologique (en 2022, en Chine) afin de mettre en évidence les relations entre agriculture, climat et nature⁵.

⁵ Compte tenu de l'urgence reconnue d'augmenter les investissements en faveur d'interventions soucieuses du climat pour l'agriculture et les forêts, le FIDA continuera de participer de façon directe (en tant qu'institution financière internationale et entité des Nations Unies) et indirecte (en appuyant les parties) au processus visant à définir un « nouvel objectif collectif quantifié de financement de l'action climatique ».

ii) Des synergies avec le Sommet sur les systèmes alimentaires

- Le FIDA continuera de donner suite aux résultats du Sommet sur les systèmes alimentaires et de soutenir la mise en œuvre des feuilles de route nationales et des CDN dans le cadre de son programme de prêts et dons. Il utilisera ses programmes d'options stratégiques pour les pays comme principales références pour repérer des synergies, et travaillera en coordination étroite avec les gouvernements pour répondre à leurs besoins. Dans ce contexte, le FIDA tirera parti de nouveaux instruments de financement tels que l'ASAP+ et de ses activités non souveraines et il donnera la priorité aux activités hors prêt, en particulier la participation à l'élaboration de politiques, pour créer les conditions propices à l'obtention de résultats durables et résilients aux changements climatiques. Le FIDA continuera de créer et consolider des partenariats à l'échelle locale, infranationale et nationale, ainsi qu'avec des entités des Nations Unies, les autres organismes ayant leur siège à Rome et des institutions financières internationales. Ces partenariats sont essentiels pour mobiliser des ressources diversifiées et contribuer aux résultats de la COP, qui produisent également des synergies en lien avec la transformation des systèmes alimentaires. En particulier, il sera crucial que les feuilles de route nationales concernant les systèmes alimentaires n'aient aucune incidence négative et soient inclusives, durables et fondées sur la résilience aux changements climatiques. L'intervention du FIDA concernant l'élaboration de politiques mettra l'accent sur cet objectif.
- 17. Dans une démarche stratégique, la direction s'efforcera également de passer en revue et renforcer son implication dans les processus intergouvernementaux ou multipartites pertinents, tels que le G7, le G20 ou le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Fonds maintiendra sa participation à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (établie lors de la COP 23) afin de partager ses connaissances, son expertise et son expérience et ainsi d'aider les pays à prendre des décisions concernant différents sujets en lien avec l'agriculture et les changements climatiques.

iii) Augmenter le financement en faveur de l'adaptation aux changements climatiques

En amont de la COP 26, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a publié une déclaration dans laquelle ses membres s'engagent à axer l'aide publique au développement (APD), qui s'élevait à 161 milliards d'USD en 2020, sur les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En substance, cela signifie que les incidences climatiques et environnementales de l'APD devront être prises en considération indépendamment du secteur concerné et que l'APD sera réorientée vers le soutien à la mise en œuvre des CDN des pays (en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement). Le financement de l'adaptation figurera parmi les grandes priorités de l'APD. Cette annonce est une bonne nouvelle pour le FIDA qui, du fait de son ambition élevée en matière de financement de l'adaptation, pourrait obtenir une grande partie de l'APD qui sera réorientée. Comme souligné précédemment, le FIDA aide déjà les pays à mettre en œuvre leur CDN dans le cadre de ses programmes d'options stratégiques pour les pays, qui prévoient des engagements relatifs aux CDN. Cependant, si le FIDA souhaite jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation de fonds pour l'adaptation des petits producteurs, il devra renforcer ses capacités internes d'évaluation des coûts de

_

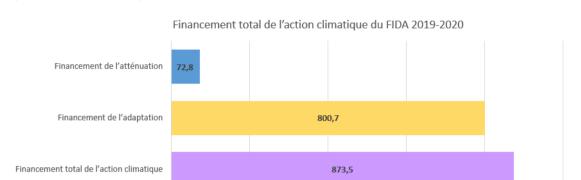
Le FIDA continuera de collaborer avec des banques publiques de développement dans le cadre du Sommet Finance en commun afin de contribuer à la mise en compatibilité des flux financiers avec les objectifs de développement durable, les CDN et les plans nationaux d'adaptation. En réponse à l'invitation de la COP, le FIDA peut jouer un rôle dans la Coalition pour la convergence des financements publics en faveur du climat et de la biodiversité, collaborer avec l'International Development Finance Club et explorer les options pour transmettre ses opinions au Comité permanent du financement quant aux moyens d'appliquer l'alinéa c) du paragraphe 1 de l'article 2 de l'Accord de Paris. Le FIDA pourrait également présenter des données concernant ses financements de l'action climatiques à l'occasion de la cinquième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat que réalisera le Comité permanent du financement en 2022.

mise en œuvre des CDN afin de fournir des estimations plus précises des coûts que doivent assumer les pays pour tenir leurs engagements nationaux. Il devra également renforcer sa collaboration avec les autorités nationales afin de réorienter des fonds en faveur de l'adaptation des petits exploitants agricoles. La multiplication des initiatives multilatérales pourrait empêcher le FIDA de bénéficier des nouvelles tendances en matière d'APD.

- Le Pacte de Glasgow pour le climat fixe l'objectif de doubler le financement en faveur de l'adaptation des pays en développement d'ici à 2025, pour atteindre environ 40 milliards d'USD. Lors de la COP 26, des donateurs se sont engagés à verser 356 millions d'USD au Fonds pour l'adaptation et 413 millions d'USD au Fonds pour les pays les moins avancés, géré par le FEM. Tirant parti des résultats de la COP 26, le FIDA redoublera d'efforts pour mobiliser des ressources pour l'ASAP+ en adoptant une approche double consistant, d'une part, à lever des fonds supplémentaires auprès des États membres et, d'autre part, à établir un programme multipays, qui sera transmis au FVC en vue d'un financement en 2023. Au-delà de l'ASAP+, le FIDA continuera de faire le maximum pour obtenir des cofinancements auprès de fonds pour le climat tels que le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM, ou encore de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le FIDA possède une réserve d'environ 15 projets, qui devraient nécessiter entre 1,2 et 1,5 milliard d'USD entre 2022 et 2027. Le Fonds a également renforcé sa capacité d'emprunt sur les marchés. Ses activités sont quidées par le cadre de financement du développement durable, publié récemment. Afin d'augmenter le financement de l'adaptation des petits exploitants agricoles, des plans d'émission d'obligations durables dans le cadre de placements privés sont à l'étude. Une autre possibilité consiste à contribuer à la réallocation au profit d'entités accréditées, comme le FIDA, d'une partie des droits de tirage spéciaux récemment alloués, conformément à une proposition récente du G20.
- 20. Le FIDA jouit d'une bonne longueur d'avance compte tenu de la proportion de ses financements climatiques à l'appui des questions d'adaptation. Lors de la COP 26, de nombreuses organisations ont réaffirmé leur engagement à consacrer au moins la moitié de leurs investissements à l'adaptation, ce qui rééquilibrerait le ratio actuel de 18:1 entre atténuation et adaptation. La figure ci-après illustre la répartition des fonds mis à disposition par le FIDA en faveur de l'action climatique entre l'adaptation et l'atténuation (environ 92% pour l'adaptation et 8% pour l'atténuation). Ces éléments indiquent que le FIDA travaille dans un créneau bien spécifique au croisement de l'agriculture et du climat. Dans les années à venir, le Fonds approfondira cette spécialisation^{6,7}.

⁶ Le cadre d'adaptation du FIDA fournit un ensemble de mesures d'adaptation destinées à la petite agriculture, notamment en matière d'élevage, de foresterie et de pêche, ainsi qu'une méthode d'intégration de ces mesures à la conception de projets. Étroitement lié au cadre d'adaptation, l'outil d'évaluation de l'adaptation aux effets des changements climatiques dans le développement rural fournit des données sur les 17 cultures principales et l'incidence de différents types de changements climatiques sur leur rendement, et vise à guider les mesures d'adaptation destinées à renforcer la résilience des cultures. Le FIDA utilise l'outil EX-ACT (©FAO) pour calculer le bilan carbone de ses interventions. Les données ainsi générées sont précieuses pour guider la conception de projets et mesurer les impacts des projets du FIDA de façon réaliste. Ces impacts font l'objet d'un suivi dans le cadre d'évaluations de l'impact réalisées sur 15% des projets du portefeuille.

⁷ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf.



400

Millions d'USD

600

200

1000

Figure 1
Programmation des financements climatiques au titre de FIDA11 pour 2019-2020
(au 31 décembre 2020)

200

iv) Peuples autochtones

n

- 21. Le FIDA fait figure de chef de file reconnu en matière de collaboration avec les peuples autochtones. Il a mis en place le Forum des peuples autochtones, qui promeut le dialogue et la concertation entre les organisations et institutions autochtones, le personnel du FIDA et les États membres, et créé le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones en 2007. Ce mécanisme a déjà permis de générer un développement autonome par l'entremise de petits dons. À ce jour, ce mécanisme a financé 159 projets dans plus de 45 pays. La moitié des 120 000 bénéficiaires sont des femmes. Le prochain cycle du mécanisme sera financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Ces ressources sont essentielles pour mettre en évidence les stratégies d'adaptation des peuples autochtones qui tirent parti de leurs savoirs et pratiques pour faire face aux chocs liés au climat et, de façon plus globale, aux changements climatiques. Le FIDA explorera les possibilités de partenariat avec la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones pour 2022-2024 dans le cadre de la CCNUCC. Dans cette optique, il sera nécessaire d'examiner le plan de travail de la plateforme afin de recenser les domaines de convergence pouvant mener à un partenariat.
- 22. Faisant suite à l'appel des gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, l'engagement pris lors de la COP 26 consistant à mobiliser 1,7 milliard d'USD pour les peuples autochtones et les communautés locales en reconnaissance de leur rôle essentiel dans la protection des terres et des forêts de la planète est d'une importance considérable pour l'intervention du FIDA aux côtés des peuples autochtones. Le FIDA mettra en œuvre des activités de suivi en 2022 pour contrôler le respect de cet engagement.

v) Feuille de route pour l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris

23. Récemment, les gouvernements, les entités des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et les acteurs du secteur privé ont accordé une attention croissante à l'importance d'harmoniser leur action avec les objectifs de l'Accord de Paris. Plusieurs parties prenantes se sont engagées à axer l'ensemble de leurs activités sur les objectifs de l'Accord de Paris ou à atteindre une empreinte carbone nulle au cours des deux années à venir. Compte tenu de cette dynamique, l'une des prochaines grandes étapes sera l'élaboration d'une feuille de route pour l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris, qui améliorera l'action du FIDA et des États membres en faveur d'un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques. Cette nécessité est d'autant plus grande que plusieurs organismes ayant accrédité le FIDA (en particulier le FVC) demandent de

- plus en plus des plans d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris lors des processus de renouvellement de leur accréditation. Le processus de renouvellement de l'accréditation du FIDA auprès du FVC aura lieu en 2023. L'alignement des activités du Fonds sur les objectifs de l'Accord de Paris serait donc un atout majeur dans ce processus.
- 24. La feuille de route du FIDA pour l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris visera à assurer que le Fonds joue un rôle essentiel dans la génération et la facilitation d'interventions ambitieuses pour le climat dirigées par les pays eux-mêmes dans les secteurs de la petite agriculture et en milieu rural, qui favorisent une transition juste, résiliente aux changements climatiques et à faibles émissions et qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu de ses références solides dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, le FIDA est bien placé pour être l'une des premières institutions à entrer entièrement en conformité avec les objectifs de l'Accord de Paris et l'une des institutions financières internationales les plus ambitieuses.

vi) Marchés du carbone

25. La tarification et les marchés du carbone ont fait l'objet de longues discussions lors de la COP 26 et les négociations concernant l'article 6 de l'Accord de Paris ont abouti. En plus des nouveaux engagements à atteindre une empreinte carbone nulle, cela offre une bonne possibilité d'orienter des ressources financières vers les petits exploitants agricoles qui contribuent à la séquestration du carbone, à la fourniture d'autres services environnementaux et à la réduction des émissions. Le FIDA explorera également le potentiel du renforcement de l'utilisation d'instruments tels que les paiements pour services environnementaux ou écosystémiques.

IV. Questions à l'intention du Conseil d'administration

- 26. Avec quels autres partenaires ou initiatives le FIDA devrait-il collaborer en 2022 en préparation de la COP 27 pour que l'adaptation aux changements climatiques reste l'une des priorités mondiales? Comment les États membres et le FIDA peuvent-ils collaborer pour produire et présenter des résultats concrets lors de la COP 27?
- 27. Comment les États membres peuvent-ils soutenir davantage le travail de mobilisation de ressources du FIDA, y compris par l'intermédiaire de fondations et d'autres donateurs non traditionnels?
- 28. Comment le FIDA et les États membres peuvent-ils collaborer pour poursuivre le travail amorcé à Glasgow concernant le financement à long terme de l'action climatique et réduire le déficit de financement climatique auquel font face les petits producteurs? Compte tenu du nombre d'organisations souhaitant se faire une place dans le secteur de l'adaptation aux changements climatiques et lançant de nouvelles initiatives, les États membres voient-ils cette démarche comme une façon d'éviter les doubles emplois et la mise en concurrence?
- 29. Quelle initiative de haut niveau pourrait être mise en place par le FIDA et d'autres organisations pour traduire les annonces de la COP 26 en actions concrètes sur le terrain qui profitent aux peuples autochtones, aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales pauvres?

Annexe I EB 2021/134/R.2

Principaux résultats de la COP 26 pertinents du point de vue de l'action du FIDA

- 1. La COP 26 a confirmé que climat, nature et développement sont des notions étroitement interconnectées et interdépendantes. L'adaptation, le financement, l'innovation, l'égalité femmes-hommes, la biodiversité, la jeunesse, la nutrition et la collaboration avec le secteur privé ont été des thèmes centraux tout au long de la conférence et sont omniprésents dans le Pacte de Glasgow pour le climat⁸.
- 2. Adaptation aux changements climatiques. Les parties ont salué l'appel à au moins doubler le financement de l'adaptation et ont établi un programme de travail afin de définir l'objectif mondial en matière d'adaptation qui permettra de recenser les besoins collectifs et des solutions à la crise climatique qui frappe déjà de nombreux pays (le programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation).
- 3. **Atténuation des changements climatiques.** L'écart persistant entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions a été clairement identifié: les parties ont fixé l'objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne à 1,5 °C. La multiplication des engagements à atteindre une empreinte carbone nulle entraînera une hausse de la demande de crédits d'émission de carbone. Les parties sont encouragées à réduire davantage leurs émissions et à axer leurs engagements nationaux en matière d'action climatique sur les objectifs de l'Accord de Paris. L'Union européenne et les États-Unis ont initié un engagement à réduire les émissions de méthane de 30% à l'horizon 2030, entraînant la signature de plus de 100 pays.
- 4. **Utilisation des terres et les forêts.** Cent dix pays et des centaines d'entreprises du monde entier se sont engagés à mettre fin à la déforestation d'ici à 2030 (déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres).
- 5. **Agriculture.** L'Action commune de Koronivia pour l'agriculture a été lancée lors de la COP 23 et s'est terminée lors de la COP 26. La feuille de route initiale consistait à organiser des discussions liées à l'agriculture dans le contexte de la CCNUCC et comprenait six ateliers thématiques. Lors de la COP 26, les parties ont convenu de poursuivre cette action commune. Les pays se concerteront et proposeront une nouvelle feuille de route lors de la COP 27, qui devrait inclure de nouveaux sujets et moyens de mise en œuvre.
- 6. **Financement.** Les parties ont reconnu que le financement de l'adaptation était largement insuffisant. Le lancement d'un nouveau processus visant à définir un nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement de l'action climatique a fait l'objet de longues discussions, au même titre que l'alignement des flux financiers, des marchés du carbone et du secteur privé sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- 7. **Pertes et préjudices.** Le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices a été renforcé par l'entremise d'une augmentation de la contribution de pays. L'Écosse a annoncé le versement de 2,8 millions d'USD au Glasgow Loss and Damage Facility (fonds de Glasgow pour les pertes et préjudices). Le FVC a été invité à augmenter son soutien aux pertes et préjudices.
- 8. **Règlement de l'Accord de Paris.** L'article 6 du cadre de transparence renforcée a été approuvé.

9

⁸ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf.

Annexe I EB 2021/134/R.2

9. Sur l'adoption de décisions concernant la jeunesse, l'égalité femmeshommes et les peuples autochtones. Le Programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique⁹ aura une durée de dix ans et portera sur l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public, l'accès public à l'information et la coopération internationale sur les changements climatiques dans le but de jouer un rôle essentiel dans la promotion de changements dans les modes de vie, attitudes et comportements nécessaires pour favoriser un développement durable, résilient aux changements climatiques et à faibles émissions.

- 10. Décision -/CP.26 Local Communities and Indigenous Peoples Platform (Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones)¹⁰
- 11. Décision -/CP.26 Gender and climate change (Genre et changements climatiques)¹¹

12. Autres annonces:

- i) Au moins 1,7 milliard d'USD seront mobilisés pour les peuples autochtones et les communautés locales en reconnaissance de leur rôle essentiel dans la protection des terres et forêts de la planète.
- ii) De nouvelles contributions ont été annoncées en faveur du Fonds pour l'adaptation (232 millions d'USD) et du Fonds pour les pays les moins avancés (413 millions d'USD), géré par le FEM.
- iii) La Norvège doublera son financement de l'action climatique, qui atteindra 1,6 milliard d'USD en 2026, tandis que le Danemark a promis 1 milliard d'USD d'ici à 2023 et le Japon 10 milliards d'USD au cours des cinq prochaines années.
- iv) En plus des contributions à l'ASAP+ déjà annoncées par l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Irlande et le Qatar, la Suède a promis une contribution de 100 millions de couronnes suédoises à l'occasion de la COP 26, portant le financement mobilisé à 66 millions d'USD. Des discussions avec d'autres donateurs potentiels ont également progressé.

⁹ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3_auv_3b_Glasgow_WP.pdf.

¹⁰ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26 auv 3a LCIPP 0.pdf.

¹¹ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26 auv 13%20gender and climate change.pdf.